

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 0  
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 1 octobre  
2024  
D-2024/279***

***Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

**Excusés :**

**Cotisation à l'association ' World Cleanup Day' - Année 2024 -  
Délibération - Décision - Autorisation**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2024/72 du 05 mars 2024, la ville de Bordeaux a acté la liste des nouvelles associations auxquelles elle adhère.

Il est proposé par la présente d'ajouter à cette liste une nouvelle association.

**WORLD CLEANUP DAY**

L'association « World Cleanup Day – France » a été fondée en mars 2017 par un groupe de citoyens ayant pour objectif de promouvoir la lutte contre les déchets sauvages à travers des nettoyages citoyens au niveau national.

Le mouvement vise à sensibiliser, fédérer et éduquer par l'action le plus grand nombre, afin que cet événement planétaire fasse changer les comportements et engendre une prise de conscience globale vers le mieux produire, mieux consommer et mieux/moins jeter. L'association comporte aujourd'hui 4 salariées, plus d'une centaine d'ambassadeurs partout en France et 20 bénévoles actifs au quotidien.

L'adhésion permet notamment de bénéficier du label World Clean up Day pour les opérations citoyennes qui auront lieu le vendredi 20 septembre 2024. Ces opérations rassembleront associations et habitants qui, avec l'aide des services municipaux et métropolitains, sensibiliseront les passants à la problématique des déchets.

La cotisation 2024 pour cet organisme s'élève à 800€.

	Direction	Organisme	Montant prévisionnel 2023
<b>Proximité Relations avec la Population</b>	BX- D Dir. Proxi. Territor	Association « World Cleanup Day»	800,00
		<b>Total</b>	800,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- Approuver l'adhésion de la Ville de Bordeaux de ce nouvel organisme présenté dans le présent rapport,
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Approuver le versement à l'organisme concerné par la présente délibération du montant correspondant à l'appel à cotisation transmis par l'organisme dès lors qu'il respecte les modalités prévues ;

La dépense correspondante au versement de la cotisation sera imputée en fonction du domaine concerné sur le budget 2023, au chapitre 011 – compte 6281.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Bernard G BLANC**